

APPRENTISSAGE :
LA RÉMUNÉRATION
ET LES AIDES

- CAPa Palefrenier soigneur
- CAPa Maréchal-ferrant
- BAC PRO CGEH
- BTS Tourisme



L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ? :

- Un contrat de travail
- Un temps partagé entre l'Entreprise et le CFA-MFR
- Pour les jeunes à partir de 15 ans
- Une durée de contrat de 1 à 3 ans
- Une formation 100% financée par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- Formations CAP - BAC PRO - BTS



Pour l'apprenti(e):



LA REMUNERATION DES APPRENTI(E)S EN % DU SMIC (MINIMUM LEGAL) :

SMIC BRUT AU 01 NOVEMBRE 2024, 11.88 € / heure, soit 1801.80 € pour 35 h/semaine.

Âge	1ère Année		2ème Année		3ème Année	
	% mois	Montant €	% mois	Montant €	% mois	Montant €
Moins de 18 ans	27%	486.49 €	39%	702.70 €	55%	990.99 €
De 18 à 20 ans	43%	774.77 €	51%	918.92 €	67%	1207.21 €
De 21 à 25 ans	53%	954.95 €	61%	1099.10 €	78%	1405.40 €
+ de 26 ans	100%	1801.80 €	100%	1801.10 €	100%	1801.80 €

L'apprenti (e) reste exonéré (e) de charges salariales jusqu'à un salaire de 50 % du SMIC.

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut pas être inférieure à celle du contrat précédent.

L'employeur bénéficie d'une exonération totale des charges patronales quelque soit le salaire versé.

Pour l'employeur :

Pour les entreprises privées de - de 250 salariés

Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage :

- Son montant est égal à **5 000 €**,
6 000 euros pour le recrutement d'apprentis reconnus travailleurs handicapés, quelle que soit la taille de l'entreprise (cumulables avec les autres aides spécifiques proposées par l'Agefiph)
- Pour en bénéficier, votre apprenti doit préparer un diplôme de niveau 7 maximum (Bac +5)
- Elle est octroyée uniquement pour la 1^{ère} année du contrat.

Une aide spécifique possible pour

- l'hébergement et la restauration ;
- les frais du premier équipement professionnel ;
- les frais liés à la mobilité internationale.

Une aide pour le financement du permis de conduire

Tout apprenti(e) d'au moins 18 ans engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicule permis B) peut obtenir une aide fixée à 500 euros.

Renseignez-vous auprès de
votre MFR/CFA
ou sur le site
www.apprentissage.gouv.fr

Toutes les informations sont disponibles auprès de votre OPCO ainsi que dans l'espace mis à disposition de l'employeur sur le portail Sylae (<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>) pendant toute la durée du contrat. Vous trouverez également des renseignements sur www.alternance.emploi.gouv.fr/.

CFA - MFR DE BEAUREGARD

1, hameau de Beauregard—02260 Clairfontaine
03 23 97 27 30 - mfr.clairfontaine@mfr.asso.fr - www.mfr-beauregard.fr

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES